

**7ème Journée Haut-Rhinoise de Rhumatologie**  
**samedi 03 octobre 2026**  
Château du Hohlandsbourg (Wintzenheim)  
à 15 min de Colmar route des 5 châteaux accès Wintzenheim



*8h30 : Accueil des participants*  
*Discours d'ouverture : Docteur L. Messer*

**Session 1 - modérateurs : Laura Widawski**

Polyarthrite rhumatoïde : E. Chatelus  
Anticorps antinucléaires positifs : Conduite à tenir : P.M Duret  
Gonarthrose : Recommandations : L. Spielmann  
Prise en charge du surpoids : R. Caillet  
Vaccinations et comorbidités dans les RIC : X. Bertschy  
Questions aux orateurs

*10h45– 11h05 Pause-café*

**Session 2 - modérateurs : M. Prudat**

PPR : C. Szejkowski  
Ostéoporose secondaires : A. Schlencker  
Goutte et colchicine : nouveautés : H. Bergier  
Fibromyalgies : L. Messer  
Questions aux orateurs  
Remerciements : M. Ardizzone

*12h30 – 14h00 Repas*

**Ateliers interactifs** (2 ateliers au choix l'après-midi / Inscription le matin même) :

- Atelier A : Ostéoporoses (L. Spielmann, P.M. Duret)
- Atelier B : Rhumatismes inflammatoires (M. Ardizzone)

Château du Hohlandsbourg  
Route des 5 Châteaux, 68920 Wintzenheim



**Réponse à retourner avant le mercredi 9 Septembre 2026 à :**

Hôpitaux Civils de Colmar  
Dr Laurent MESSER – Service de Rhumatologie  
39 avenue de la liberté, 68000 colmar  
Par courrier en envoyant le coupon (adresse ci-dessus)  
Par mail : [secretariat.rhumatologie@ch-colmar.fr](mailto:secretariat.rhumatologie@ch-colmar.fr)

Docteur (nom, prénom) : .....

Spécialité : .....

Lieu d'exercice : .....

Remplaçant : oui  non

Exercice : libéral (au moins à 50 %)  mixte  salarié

Joignable au : .....

Mail : .....

**Je souhaite bénéficiaire du DPC\* : oui  non**

sera présent à la 7ème journée Haut-Rhinoise de Rhumatologie le 03/10/2026

\*Cette journée est habilitée au Développement Professionnel Continu (DPC) pour les médecins généralistes en partenariat avec le Collège des Hautes Études en Médecine (Organisme de Formation Continue Indépendant) sur le format déclaré de 7h de formation en présentiel. Vous pourrez ainsi valider votre obligation de DPC et être indemnisés par l'Agence du DPC (sous réserve d'éligibilité et d'une enveloppe suffisante). Le CHEM prendra contact avec vous par mail ou par téléphone pour vous accompagner dans cette démarche.